



# Aménagement d'une zone de stockage extérieure

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2025F0019

Date limite de remise des plis

**23/07/2025 à 11h30**



**Visites obligatoires selon les modalités définies  
à l'article 02 du présent Règlement de la Consultation.**

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Mulhouse Alsace Agglomération

Transition Ecologique, Energétique et  
Ressources Environnementales  
Construction & Patrimoine  
09 avenue Konrad Adenauer  
68393 SAUSHEIM  
Site internet : [www.m2A.fr](http://www.m2A.fr)

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations d'**aménagement d'une zone de stockage extérieure**

*Les prestations à réaliser relèvent de la fourniture et de la pose de racks/ cantilevers dans le cadre des travaux de création d'une zone de stockage extérieure destinée à regrouper et organiser le stock de la Régie de l'Eau.*

Code CPV	Libellé CPV
63100000-0	Services de manutention et d'entreposage de cargaisons
51620000-4	Services d'installation de matériel de bureau
39152000-2	Rayonnages mobiles
45255400-3	Travaux de montage

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Aménagement d'une zone de stockage extérieure
 Acheteur	Mulhouse Alsace Agglomération
 Type de contrat	Marché ordinaire de fournitures
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Régie de l'Eau située au 61 rue de Thann à MULHOUSE
 Délai	101 jours ouvrés suivant planning opérationnel
 Développement durable	Sans objet
 Pénalités de retard	Forfaitaires
 Variation des prix	Fermes
 Nature des prix	Prix forfaitaires

## ■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots car l'allotissement rendrait difficile l'exécution technique des prestations objet de la présente consultation.

# 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

## ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1-1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

#### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/> (affaire n°2025T0019).

#### ■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Présent Règlement de consultation (RC),
- l'Acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles,
- les plans de masse,
- le planning prévisionnel des travaux pour la pose,
- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- l'attestation de visite.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### ■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-2 2° du Code de la commande publique.

Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

*Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).*

*Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.*

#### ■ Visite des lieux :

Les candidats devront obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- La prise de rendez-vous pour l'une des 2 dates ci-dessous se fera via le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/> (affaire n°2025T0019). Les visites à l'improviste ne seront pas autorisées.

- Dates et horaires :

**1<sup>ère</sup> visite : le jeudi 03 juillet 2025 à 14h00 sur site.**

**2<sup>nd</sup>e visite : le jeudi 10 juillet 2025 à 09h00 sur site.**

Une attestation de visite, qui sera à remettre impérativement avec l'offre déposée, sera remise par l'acheteur.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

**La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et à l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée à un quelconque document du dossier de consultation ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci caractérisera l'irrégularité de l'offre, justifiant ainsi son rejet.**

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/referenc 2025T0019>.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues aux arrêtés du 22 mars 2019 et du 14 avril 2023 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation.

Les entreprises sont également informées qu'elles peuvent transmettre une copie de sauvegarde sur support papier comprenant les mentions suivantes :

Nom de l'entreprise – N° de l'affaire + Nom de l'affaire – NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE

**Pour les remises en main propre :**

Mulhouse Alsace Agglomération  
Commande Publique  
33 avenue de Colmar  
68100 Mulhouse

**Pour les envois postaux :**

Mulhouse Alsace Agglomération  
Commande Publique  
9 Avenue Konrad Adenauer  
BP 30100  
68393 Sausheim Cedex 9

Il est porté à l'attention des candidats, que la remise de la copie de sauvegarde doit impérativement s'effectuer dans la durée réglementaire de la consultation initiale. Toute copie de sauvegarde reçue après la date et heure de remise des plis électroniques sera rejetée.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

Il est porté à l'attention des candidats, que la remise de la copie de sauvegarde doit impérativement s'effectuer dans la durée réglementaire de la consultation initiale. Toute copie de sauvegarde reçue après la date et heure de remise des plis électroniques sera rejetée.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant les moyens mis à disposition pour l'exécution de marchés de même nature
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années), avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

**L'offre** des candidats sera composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'Engagement (AE) complété et daté,
Pièce de prix	Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
Mémoire technique	Un mémoire technique décrivant avec précision les informations demandées pour les critères techniques et les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat.
La fiche produit	Les fiches produits disponibles en complément de la fiche technique
La fiche technique du matériel	Il s'agit des fiches techniques correspondantes aux produits et prestations proposés par le candidat
Plans	Les plans de masse

Dans **un souci de traitement rapide du dossier**, et sans que leur absence puisse justifier le rejet de l'offre, les soumissionnaires sont informés que l'Entité Adjudicatrice souhaite la production des éléments ci-après :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales ( <b>attestation de - de 6 mois</b> )

Document	Descriptif
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise ( <b>attestation de - de 6 mois</b> )
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion ( <b>extrait de - de 3 mois</b> ) La Communication du n° SIREN de l'entreprise peut se s'y substituer
Assurance	Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité couvrant les risques professionnels (RCP)
<b>Le cas échéant :</b>	
Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers ( <b>Document de - de 6 mois</b> )
Déclaration de détachement	Accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquiescement des amendes liées aux salariés détachés ( <b>en cours de validité</b> )
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés

Le titulaire doit justifier dans un délai de quinze jours à compter de la notification du contrat et avant tout début d'exécution de celui-ci qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie. Celle-ci précise la nature des risques couverts et les montants de garantie qui doivent être adaptés aux caractéristiques des travaux objet du contrat.

## 4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1/. Valeur Technique (30%)	Sur la base d'un mémoire technique que le soumissionnaire joindra à son offre, la valeur technique sera appréciée au regard de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- moyens humains et équipements spécifiquement dédiés/affectés à l'opération (qualification, nombre, manutention, propreté, etc..) – (note sur 10) ;</li> <li>- méthodologie et matériel utilisés pour assurer la sécurité lors de l'intervention – (note sur 10) ;</li> <li>- gestion du planning (optimisation des délais d'exécution) ; à détailler notamment en ce qui concerne la fabrication, la livraison et la pose (en jours ouvrés) – (note sur 10).</li> </ul>
2/. Qualité des matériaux (10%)	Sur la base des fiches techniques fournies à l'appui de l'offre – (note sur 10).
3/. Prix (60%)	Le critère prix sera apprécié au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications chiffrées portées sur la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant de la DPGF sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans la DPGF seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de corriger ces erreurs de calcul sans que le soumissionnaire ne puisse s'y opposer.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions (sous-détails de prix par exemple), assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

#### ■ **Négociations :**

**Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.** L'acheteur se réserve toutefois la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Elles pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

**Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.**

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

**Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.**

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 08 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/> (référence 2025F0019). La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les opérateurs sont appelés à une vigilance particulière. L'opérateur détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

#### ■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Strasbourg  
31 avenue de la Paix  
67070 STRASBOURG  
Téléphone : 03 88 21 23 23  
Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)  
Site internet : [strasbourg.tribunal-administratif.fr](http://strasbourg.tribunal-administratif.fr)

#### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : [donneespersonnelles@mulhouse-alsace.fr](mailto:donneespersonnelles@mulhouse-alsace.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



#### Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)